



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

JE SUIS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER

A des associations spécialisées

- France Victimes - 02 97 47 66 68
www.france-victimes56.com
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) - 02 97 63 52 36
www.cidff-morbihan.fr
Accueil et accompagnement à Vannes (Moments pour Elles), Lorient, Auray, Hennebont, Ploërmel et Pontivy



Appelez le 3919

- le 3919 - 7j/7 de 9h à 19h
Ligne d'écoute anonyme et gratuite destinée aux femmes victimes de toutes formes de violence ainsi qu'à leur entourage

À votre entourage et/ou des professionnels

Soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, pharmacies...

Consulter le site dédié à la lutte contre les violences conjugales

- www.stop-violences-femmes.gouv.fr

PORTER PLAINTE

Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et choisir le lieu où aller signer la déclaration
- Dans l'ensemble du département, des dispositifs existent : quatre intervenantes sociales en commissariat de police et en gendarmerie

Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes

www.service-public.fr/cmi - Deux brigades sont formées et vous orientent par « tchat » vers la plainte 24h/24, 7j/7

A l'hôpital

- demandez un certificat médical de constatation des violences
- faites un dépôt de plainte en fonction des situations

17
POLICE/GENDARMERIE

112
DEPUIS UN PORTABLE

18
SAPEURS-POMPIERS

15
URGENCES MEDICALES

SMS AU 114
POUR SIGNALER
DES VIOLENCES

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

Vous protéger

- L'ordonnance de protection s'agissant du conjoint violent : éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale
- Le Téléphone grave danger - Dispositif d'alerte des forces de l'ordre

Vous défendre

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice
- Le Conseil départemental de l'accès au droit du Morbihan (CDAD) facilite l'accès au droit et oriente les justiciables. Informations au 02 90 99 30 06
cdad-morbihan@justice.fr
Principaux points d'accès au droit gratuits du département :
 - Association d'accès au droit Nord Morbihan
sur rendez-vous au 02 97 27 39 63
www.centre-acces-droit.com
 - Maison de Justice et de droit à Pontivy
02 97 27 39 63
 - Boutique du droit
02 97 64 75 65 - www.lorient-agglo.fr
 - Maison du droit à Vannes
02 97 01 63 80
www.maisondudroit-vannes.com

Agir envers les auteurs

- Condamnation pénale avec, le cas échéant, éviction du domicile et interdiction d'entrer en contact avec la victime
- Stage de responsabilisation et de prévention de la récidive
- 08 019 019 11 - Numéro vert dédié à l'écoute des potentiels auteurs de violence conjugale pour éviter le passage à l'acte

SE RECONSTRUIRE

Se mettre à l'abri

- Composez le 115 pour trouver un hébergement d'urgence - Il s'agit du numéro départemental d'appel d'urgence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
Parmi les places d'hébergement disponibles dans le département, des places d'urgences sont dédiées aux femmes victimes de violence

Être accompagné

- CIDFF - Moments pour Elles est un lieu qui permet aux femmes de trouver soutien, écoute, de reconstruire l'estime de soi et de rencontrer d'autres personnes
02 97 63 52 36 - www.momentspourelles.fr
- France Victimes - 02 97 47 66 68
www.france-victimes56.com